

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME HORIZON 2020

Horizon 2020 est le programme européen de financement pour la recherche et l'innovation. Pour une période de 7 ans (2014-2020), il dispose de 79 milliards d'euros pour soutenir des projets tout au long de la chaîne de l'innovation : depuis la première idée pour la recherche fondamentale jusqu'au nouveau produit, service ou procédé pour le marché et la société. Il contribue à réaliser l'Espace européen de recherche ainsi qu'à mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020 et son initiative phare Union pour l'innovation. Il s'agit de stimuler la croissance et la création d'emplois, en rendant l'économie européenne plus compétitive grâce à des innovations.

Horizon 2020 finance essentiellement des projets collaboratifs de recherche et d'innovation, mais certains instruments peuvent également soutenir des acteurs individuels. Les bénéficiaires sont sélectionnés sur la base d'appels à propositions annuels pour la plus grande partie du programme.

Le programme Horizon 2020 repose sur 3 priorités:

- Excellence scientifique
- Primauté industrielle
- Défis sociétaux

(Les programmes, activités et défis qui concernent la recherche culture sont indiqués ci-après en couleur bordeaux).

PRIORITÉ 1 : EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

La priorité « Excellence scientifique » a pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe pour garantir une recherche de classe mondiale à long terme, pour soutenir les meilleures idées, développer les talents en Europe, offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires et rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde.

Quatre programmes :

- **Conseil européen de la recherche (CER)** : soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans leurs travaux de recherche exploratoires.
- **Technologies futures et émergentes (FET)** : financer la recherche collaborative et interdisciplinaire sur des projets à haut risque, pouvant avoir un impact technologique et social réels, tout en suivant des modes de pensée novateurs.
- **Actions Marie Skłodowska-Curie** : donner aux chercheurs des possibilités de formation, de mobilité et d'évolution de carrière dans des secteurs académiques et non académiques.
- **Infrastructures de recherche** : doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale, y compris des e-infrastructures, accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs.

Lien vers la priorité 1 sur le site de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/excellent-science>

PRIORITÉ 2 : PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE

La priorité « Primauté industrielle » vise à accélérer le développement des technologies et innovations qui vont optimiser le potentiel de croissance des entreprises, et à aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial. L'accent est mis sur l'intégration de la R&D industrielle dans les projets. Les technologies industrielles clés font émerger de nouveaux produits et renforcent ainsi la compétitivité. Des résultats scientifiques dans ces domaines, par exemple de nouveaux matériaux ou des connaissances biotechnologiques, peuvent alimenter d'autres domaines de recherche et contribuer à relever les défis sociétaux.

Trois types d'activité :

- **Technologies génériques et industrielles** : la recherche, le développement, la démonstration et, si pertinent, la standardisation et la certification seront soutenus pour les TIC, les nanotechnologies, les matériaux, la biotechnologie, les procédés de fabrication et l'espace ; l'interaction et la convergence entre technologies et leur lien avec les défis sociétaux sont particulièrement soutenus ; l'intégration des besoins des usagers est promue.
- **Accès au financement à risque** : des instruments financiers en soutien aux investissements privés en recherche et innovation, mais sans discipline ou technologie pré-identifiée (prêts, garanties de prêts, investissement en capital-risque), doivent répondre au déficit de financement à risque en Europe pour les entreprises innovantes et à forte intensité de R&D.
- **Innovation dans les PME** : un soutien conçu spécifiquement pour les PME va encourager toute forme d'innovation dans les PME qui ont un potentiel de croissance et d'internationalisation sur le marché intérieur européen et au-delà.

Lien vers la priorité 2 sur le site de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/industrial-leadership>

PRIORITÉ 3 : DÉFIS SOCIÉTAUX

La priorité « Défis sociétaux » traite des principaux problèmes de société qui préoccupent la population en Europe et dans le monde qu'aucun Etat membre ne peut prétendre relever seul. La recherche et l'innovation sont orientées vers la réponse à sept grands défis, plutôt qu'uniquement vers des disciplines scientifiques ou des secteurs technologiques. Chaque défi demande une réponse interdisciplinaire et innovante.

Toute la chaîne de l'innovation est concernée, jusqu'aux dernières étapes avant la mise sur le marché. Seront donc incluses les activités liées à l'innovation, telles que les projets pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marché public et l'accompagnement vers la commercialisation des innovations.

Les sept défis sont regroupés comme suit :

- **1 - Santé, évolution démographique et bien-être** - y compris les maladies des jeunes et des personnes âgées, comme les maladies neurodégénératives, musculo-squelettiques et les maladies chroniques, les objectifs de développement du millénaire, le vieillissement et le bien-être, la médecine personnalisée.
- **2 - Bioéconomie** - l'alimentation, la forêt et la recherche marine et maritime.
- **3 - Energie** - y compris un nouvel accent sur le gaz, la sécurité énergétique, les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie, les technologies d'équilibrage de sauvegarde et le captage de carbone et l'utilisation.
- **4 - Transport** - y compris la mobilité et la logistique.
- **5 - Climat** - y compris la gestion de l'eau, la biodiversité, les matières premières, l'innovation.
- **6 - Sociétés inclusives, innovantes et capables de réflexion** - y compris la démographie, les sciences humaines, l'innovation, le patrimoine culturel et l'identité européenne.
- **7 - Sécurité** - la lutte contre la criminalité, le trafic illicite et le terrorisme, la protection des infrastructures critiques, la gestion des frontières, la résilience aux crises et aux catastrophes, la vie privée sur Internet, une politique de sécurité extérieure de l'UE, la prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Lors des réunions d'information organisées à Bruxelles comme en France, les représentants de l'UE ont insisté sur leur attente forte de participation du secteur Recherche Culture dans cette priorité et en particulier sur le défi 6. Mais les défis 3, 5 et 7 sont également des portes d'entrée pour soutenir des projets de recherche Culture.

Lien vers la priorité 3 sur le site de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/societal-challenges>